

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_008

OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition du local sis 329 rue du Port à passer avec l'association « Gaule Amicale Aurécoise »,

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 5,

Vu la nécessité de mettre à disposition un local pour le maintien des services et des activités de l'association,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer avec l'association Gaule Amicale Aurécoise, une convention de mise à disposition d'un local (environ 30m²) situé dans le tènement communal sis 329 rue du Port sur la parcelle cadastrée AP0007 : pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Article 2 :

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 7 février 2025

Le Maire
Claude VIAL

